

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 2 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 27 janvier 2023

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, DAVID ACHIN, NATHALIE GABRYELEWICZ, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, ANNE-SOPHIE DEBERDT A DIDIER BAERT, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à M. André COETTE, ancien responsable des services techniques de la ville d'Orchies.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Audrey MILLET et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2022 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 (ROB)
2. Avance de subvention au BCO SASP
3. Recrutement de contractuels de droit public
4. Tableau des effectifs

5. Prime du personnel
6. Dénomination d'une rue
7. Convention avec la SCI ANGELY
8. Echange de parcelles avec SIA HABITAT
9. Rétrocessions de voiries dans le domaine public
10. Questions du Rassemblement populaire et citoyen

- 1 -

RAPPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances.

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, le conseil municipal est invité à engager un débat sur les orientations budgétaires.

M. Michel PIQUET indique que le DOB confirme, malgré les bousclements liés à la pandémie de COVID, les engagements pris au début de cette mandature municipale 2020- 2026 et concrétisés par l'ouverture de la nouvelle académie de musique, l'achèvement prochain de la salle de gymnastique de la rue Poutrain, la rénovation de voiries avec voies sécurisées pour les piétons et cyclistes.

Se sont ajoutées des opportunités immobilières portant sur deux immeubles emblématiques et patrimoniaux de la ville et dont le conseil municipal unanime a décidé l'acquisition : le musée de la chicorée qui va être transformé en médiathèque ouverte en 2024 et qui fera référence dans ce domaine et le bâtiment classé historique de la Tour à diable qui va être sécurisé pour une ouverture au public.

Par ailleurs, un accord avec l'Etat va permettre la confirmation de la présence du service public de l'administration des finances publiques dans notre ville avec la création d'un centre de gestion comptable accueillant 42 postes de travail. L'immeuble, construit par la mairie, est financé par des subventions, la part restant à charge de la commune étant couverte par le loyer payé par l'Etat.

S'agissant du fonctionnement des services vers la population, la situation économique nous impose une attention accrue pour réaliser un équilibre budgétaire rendu difficile par les conséquences de la guerre en Ukraine, spécialement le prix de l'énergie et l'accroissement du coût de la vie.

Des choix ont été faits dès l'automne dernier pour réduire les frais de gaz et d'électricité, et supprimer certaines dépenses liées à l'animation et aux festivités tout en préservant une vie sociale nécessaire à notre commune et ses habitants.

M. Michel PIQUET présente le rapport d'orientation budgétaire présentant le contexte macro-économique soulignant le ralentissement de la croissance, la hausse de l'inflation et les incidences de la loi de finances de l'Etat.

S'agissant de la section de fonctionnement, il y a lieu d'intégrer l'évolution du coût de la vie qui impacte de nombreux achats de la commune, notamment dans le domaine de l'énergie, mais aussi pour les denrées alimentaires et les matériaux. Il y a lieu d'intégrer les nouvelles dépenses liées au fonctionnement des nouveaux équipements comme l'école de musique, la future salle de gymnastique et les recrutements pour la médiathèque.

L'adjoint aux finances rappelle les choix de ne pas faire évoluer les tarifs des services aux familles cette année et la volonté de ne pas faire évoluer les taux de taxe foncière.

En section d'investissement, la priorité est donnée au financement des programmes engagés comme le centre des finances publiques et la salle de gymnastique rue Poutrain, de même que l'extension de la salle de sports Novorca prévue l'an dernier.

M. le Maire tient à remercier M. Michel PIQUET pour cette présentation mais également Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des services, Mme Vera GENGEMBRE, Directrice générale adjointe, et l'ensemble des services pour leur aide.

Ce débat d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter les principaux indicateurs de la commune.

La situation économique internationale, de par le coût d'énergie, l'augmentation de l'inflation, autrement dit des matières premières, apporte une difficulté en plus concernant l'équilibre générale des finances. Cependant, grâce à une gestion saine des services, sous le contrôle de l'adjoint aux finances, la commune est en mesure d'offrir des services publics de qualité mais également de mener des investissements.

Comme indiqué dans la présentation, les investissements 2022 passent par l'achat de la Maison de la Chicorée Leroux et de la Tour à Diables. Ces projets n'étaient pas prévus au budget initial mais le conseil a décidé de saisir cette chance.

Il faut rappeler que la Maison de la Chicorée Leroux deviendra à terme une médiathèque et la Tour à Diables aura pour vocation de développer la politique touristique et culturelle comme l'Académie de Musique Jean-Claude Casadesus.

De plus, nous avons deux investissements de travaux, à savoir le contour de l'Eglise et l'Avenue de la Libération. Ces travaux ont permis de réguler la vitesse, acquérir un espace pour nos piétons mais également un aménagement pour nos cyclistes. Le but ultime de ces grands travaux est de pouvoir se déplacer dans la commune en toute sécurité.

La situation pour l'année 2023 est pleine d'incertitude dûe à l'augmentation des coûts d'énergie et des matières premières qui obligent la commune à être plus attentive aux dépenses. Une rigueur est attendue mais n'empêchera pas le dynamisme de la commune et la volonté d'investir.

M. le Maire tient à préciser un point concernant le dynamisme associatif de la ville. Il a exprimé, à l'aide des élus, ses vœux aux représentants des associations d'Orchies. Ils ont pris le temps de les rassurer sur le choix de la commune, à savoir de ne pas augmenter le montant des subventions mais surtout de ne pas les diminuer.

M. le Maire souhaite intervenir sur les investissements à venir, voir déjà en cours. Il faut savoir que le service de gestion comptable permettra de proposer un service public avec des agents de l'Etat qui profiteront de la proximité de la gare et d'un cadre de vie dit tranquille.

Nous avons également la médiathèque, l'extension de la salle Novorca, ou encore la vidéo protection appréciée de la police municipale, de la gendarmerie mais aussi de nos concitoyens.

Une rencontre a eu lieu le 01 février 2023 avec M. le Maire et le président du département M. Christian POIRET concernant la liaison cyclable entre Orchies et Coutiches. Il a assuré la volonté du Département d'aménager cette voirie. Autrement dit, la délibération devrait être prise au niveau du département au mois de mars prochain. L'aménagement de la voirie entre Orchies et Landas est prévu en fin d'année ainsi que celle entre Orchies et Beuvry-la-Forêt.

M. le Maire continue l'énumération des projets prévus pour 2023 à savoir le centre d'incendie et de secours qui sera inauguré au mois de juin prochain. Il rappelle que la ville a fait le choix de mettre le terrain à disposition à titre gracieux afin de permettre un meilleur accueil des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

De plus, nous avons la clinique radiologique, dont une pré-visite sans équipement réservée aux membres du conseil municipal, aura lieu le 03 février 2023. L'idée étant qu'en mars la clinique soit mise en place pour l'inauguration en juin prochain. La proximité du laboratoire et de la clinique radiologique est un réel point positif pour la commune et l'idée serait de rendre ce lieu encore plus attractif avec un pôle santé.

En effet, ces éléments sont essentiels pour notre population, M. le Maire tient à rappeler aux membres du conseil que la population orchésienne vieillit et d'ici 2050 nous serons un peu plus de 50% à avoir plus de 60 ans. La commune se doit d'être en capacité d'accueillir les jeunes familles (écoles, centre de loisirs, cantine...) et les séniors (logements adaptés, commerces...) notamment avec la nouvelle librairie qui ouvrira prochainement ses portes ainsi qu'une nouvelle unité Alzheimer nommée « Maison Margot », une extension de la Maison de retraite.

M. Matthieu CAUVIN indique que les orientations budgétaires proposées sont dans la proximité des projets précédents qu'ils ont dénoncés. La situation actuelle montre qu'ils avaient raison, les dépenses du centre de gestion n'auraient pas dû être faites, d'autres étaient disproportionnées ou auraient dû être reportées. Avec l'inflation, le coût de l'énergie, des matériaux, les montants des investissements ne peut que s'envoler. Les dépenses de fonctionnement augmentent et risquent d'augmenter encore. Tout cela risque de pénaliser de plus en plus le budget. De nombreuses villes pensent surtout à aider les concitoyens et ils souhaiteraient un budget envers les orchésiens qui connaissent de plus en plus de difficultés. Il est donc contre.

M. le Maire indique que le budget est identique aux années précédentes c'est-à-dire à la fois de très nombreux investissements et des dépenses de fonctionnement pour le bien des concitoyens. Il s'agit ici des services publics mis en œuvre par la ville ou encore de nombreuses aides apportées aux associations, à la vie municipale et son dynamisme, la commune n'a rien changé. M. le Maire est surpris par la dénonciation de l'investissement du centre de gestion comptable car il permettra de développer le service public et d'accueillir de nouveaux fonctionnaires sur le territoire.

M. Matthieu CAUVIN ajoute qu'ils payent pour la casse des services publics, moins en moins de trésoreries, la question étant, est-ce qu'il y aura une certitude concernant un accueil pour les orchésiens ?

M. le Maire précise que le point d'accueil des concitoyens sera prévu par la direction des finances publiques. La commune raisonne de façon locale car, grâce à ce service de gestion comptable et au service de co-working proposé aux agents des finances publiques, la commune sera en mesure d'accueillir une quarantaine de nouveaux fonctionnaires soit préserver une quarantaine d'emplois.

M. Patrick FREMAUT confirme les dires de M. le Maire et le félicite pour les quarante fonctionnaires en plus. Il tient à préciser qu'il n'a pas aperçu M. Matthieu CAUVIN lors du forum de l'emploi réalisé le 25 octobre 2022. Il lui indique qu'il aurait pu constater de lui-même l'ensemble des 425 personnes qui se sont présentées ce jour et dont plus de 60 ont trouvé un emploi, une formation ou encore une alternance. Au niveau de l'emploi, la ville a créé une réelle dynamique, M. Patrick FREMAUT reçoit de nombreuses personnes chaque jour et les aide au mieux.

M. Marc DUPUIS tient à souligner que la commune est dans la phase de concrétisation de nombreux projets :

- le centre d'incendie et de secours, bénéfique pour tous les concitoyens ;
- l'achat de la Tour à Diables et de la médiathèque, remettre le patrimoine orchésien à la disposition des habitants.

M. David ACHIN indique que par rapport aux services rendus aux orchésiens, ils n'ont pas augmenté les tarifs, ils ont toujours assuré un service de qualité grâce à l'ensemble du personnel de la mairie. De plus, il n'y a pas eu d'augmentation de la pression fiscale des concitoyens, sauf une augmentation des bases qui n'est pas du ressort de la commune, et que les tarifs sur les services et impositions sont maintenus au même niveau qu'avant. Malheureusement, si aujourd'hui il y a un impact financier sur la vie des orchésiens ceci est lié au cadre international et aux augmentations diverses du coût de la vie.

En tant que dirigeant d'association, M. David ACHIN tient à remercier l'ensemble du conseil pour l'accompagnement fait au quotidien en faveur de l'association.

M. Matthieu CAUVIN dénonce que les emplois sur Orchies sont précaires, des contrats de 20h voir 25h. Pour les habitants, il faudrait plus de CDI à 35h. Il ajoute que les quarante fonctionnaires qui viendront s'implanter sur Orchies subissent ce changement et qu'ils auraient préféré rester dans leur perception.

Mme Lise FOUCART tient à donner son point de vue concernant l'école de musique, un très beau projet suivi d'un magnifique établissement. L'accès à la culture est très important pour la commune d'Orchies. Cette école vit bien et accueille de nombreux enfants avec un bel orchestre. Ce projet vient d'une très grande volonté d'accéder à la culture.

Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY souhaite rebondir sur les dépenses budgétisées par rapport au vélo. Le conseil municipal peut être fier des liaisons qui vont prochainement voir le jour, notamment avec Orchies-Coutiches / Orchies-Landas / Orchies-Beuvry-la-Forêt. Elle ajoute également l'aménagement de l'Avenue de la Libération avec ses nouvelles pistes cyclables. L'idée est de désengorger le centre-ville, plus on a de vélos moins on aura de voitures, une meilleure qualité de vie pour les concitoyens. Il faut savoir que pour chaque projet, la commune cherche un maximum de subvention pour que la ville et les concitoyens aient un reste à charge le plus faible possible.

M. Patrick FREMAUT souhaite éclaircir une chose, les personnes ont énormément changé depuis ces deux dernières années, parler d'emplois précaires est une chose mais est-ce qu'ils savent réellement les volontés des personnes en recherche d'emploi ? Chaque situation est différente, pour certains même posséder un contrat de 20h ou 25h suffit amplement.

Mme Carine GAU ajoute que les personnes qui viennent travailler sur Orchies, certes sont peut-être des personnes délocalisées, mais s'ils n'avaient pas eu cette perception sur Orchies elles auraient peut-être été délocalisées encore plus loin de leur domicile leur apportant encore plus de nuisance que ce soit au niveau du transport ou autres. Il ne faut pas nier qu'il fait bon vivre à Orchies, un cadre de travail non désagréable au quotidien, bien desservi que ce soit par les transports en commun ou bien encore par la mobilité douce. Il faut tout de même rappeler que ces personnes pourront potentiellement consommer auprès de nos

commerçants orchésiens (supermarché, bar, restaurant...). Le conseil peut se féliciter de ce nouvel équipement et d'accueillir de nouvelles personnes.

Mme Marie-Josée MASSON confirme les paroles de Mme Carine GAU concernant le bon vivre sur Orchies. Une belle ville de 9 000 habitants, qui envisage d'ouvrir une unité Alzheimer, avec un personnel chaleureux et présent pour les personnes atteintes de cette maladie. Très peu de villes prendraient le pli de créer cette unité.

Mme Emilie PLAISANT souhaite intervenir sur le sujet de la santé, une priorité pour tous. Elle est ravie que la ville d'Orchies souhaite ouvrir de nouvelles portes au profit de la santé avec un équipement radiologique encore plus performant, avec de nouveaux professionnels de santé. Nous avons une capacité d'autofinancement qui se réduit mais malgré tout, la commune s'efforce de préserver la santé de tous, des plus petits aux plus anciens. Mme Emilie PLAISANT félicite le conseil pour cette prise de décision.

M. Cécil DEMULIER indique à M. Matthieu CAUVIN que personne ne peut se féliciter d'une quelconque fermeture de trésorerie dans une des communes voisines. La ville d'Orchies a pu bénéficier de cette belle opportunité de pouvoir ouvrir un centre de gestion comptable, le conseil peut tout de même se féliciter pour avoir saisi cette chance.

Mme Cécile DUPUIS revient sur un des investissements de la commune à savoir la Tour à Diables. Elle valide son choix concernant l'acquisition de ce monument et exprime l'impatience des anciens Orchésiens de pouvoir visiter la Tour à Diables.

M. le Maire indique que la Tour à Diables pourra être vue sans être visitée à partir de mai prochain dans le cadre du salon artistique à l'initiative de M. Jean-Pierre GUENOT et de Mme Alice WATTIER. En effet, ils ont envisagé d'accueillir ce salon au sein de la mairie et après sur le site de la Tour à Diables. M. Michel PIQUET a proposé à M. le Maire, dans le cadre des Journées du patrimoine, de pouvoir visiter ce monument au mois de septembre prochain. Cependant, il faut savoir que la ville ne prendra aucun risque, en effet un nettoyage complet doit être réalisé par les services techniques avant de pouvoir autoriser le droit de visite aux concitoyens. L'accès est très étroit et est recouvert de fientes de pigeons.

M. le Maire est très surpris des propos de M. Matthieu CAUVIN sur le plan local. Comme rappelé par chacun et chacune des collègues, avec tous les services publics mis en place, que ce soit au niveau de la musique, de l'unité Alzheimer, ou du centre de gestion comptable, la commune crée de nouveaux emplois en plus de ceux déjà présents. Lorsqu'on crée de l'investissement, il y a également des dépenses de fonctionnement en plus, en effet il faut du personnel pour maintenir le bâtiment en état et pour l'entretien.

De plus concernant l'unité Alzheimer, c'est 5 nouveaux emplois créés dans la commune. Mais également pour le centre d'incendie et de secours qui permettra d'accueillir des sapeurs-

pompiers professionnels en plus des volontaires. Oser dire que sur la commune il y a une désindustrialisation n'est pas correct, tous les investissements qu'a pu réaliser la ville sont créateurs d'emplois.

La particularité sur Orchies est de bénéficier de deux zones d'activités soit la zone de la carrière dorée et la zone de l'Europe. Certes ces zones ont pour vocation la voie commerciale mais en grande partie ce sont des investissements industriels et artisanaux.

De plus il faut savoir que la commune reçoit chaque semaine 2 à 3 porteurs de projet en demande de terrains pour accueillir de nouvelles entreprises. Le dernier, reçu il y a quelques heures, un homme de 77 ans travailleur en tant qu'antiquaire à Saint-André-lez-Lille (ce sont 15 commerces mis à la porte) qui demande donc à Orchies de pouvoir les accueillir.

M. le Maire ne comprend pas qu'on puisse dire après tous les exemples et les solutions apportées que la ville d'Orchies ne soit pas accueillante, ne soit pas créatrice d'emploi ou encore ne soit pas dynamique.

Cependant M. le Maire prend en compte les propos de M. Matthieu CAUVIN, voire les points à améliorer afin de répondre au mieux aux différentes attentes.

M. Matthieu CAUVIN compare la ville d'Orchies à la ville de Saint-Amand-Les-Eaux, moins bien située ; il déclare que malgré sa situation au carrefour entre Tournai, Douai, Lille et Valenciennes, notre commune est en mauvaise situation. Il assure que les Orchésiens qu'il côtoie sont dans le besoin et ne sont pas aidés.

Mme Carine GAU ne peut laisser dire que la ville n'est pas à l'écoute des personnes en difficultés. Elle souhaite rappeler que la commune dispose d'un service nommé Centre Communal d'Action Sociale qui accompagne, aide et finance les personnes qui sont en difficulté financière. De plus, nous disposons d'une Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale qui permet également l'accompagnement des personnes en difficulté et aussi nous avons la Mission Locale qui accompagne les jeunes en recherche d'emploi. Elle pourrait continuer l'énumération avec les nombreuses associations sur Orchies. La ville n'est pas dans des missions dites étatique, eux aussi comme tout à chacun subissent le contexte difficile, ils agissent malgré tout au quotidien avec les armes qu'ils possèdent.

M. Sébastien HENNON souhaite à son tour prendre la parole concernant la mobilité. Il insiste sur trois points :

- L'Avenue de la Libération, meilleur accès pour les piétons et les cyclistes ainsi qu'une meilleure sécurité ;
- Les voies à vélo, pour une mobilité douce ;

- La passerelle au niveau de la gare, très grand projet sur l'accessibilité pour l'accès des personnes à mobilité réduite, sur la création d'emplois pour les nombreux travaux mais également sur la planète.

-2-

AVANCE DE SUBVENTION AU BCO SASP

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

Suite à la demande de Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il est proposé de voter une avance de subvention de 50 000€ au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2023, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

M. Frédéric SYMCZAK tient à remercier M. le Maire pour ses vœux auprès du club.

M. le Maire tient à le féliciter pour les excellents résultats du club de cette saison, second du classement. Il faut savoir qu'il est de tradition depuis 2014, l'existence de la société sportive professionnelle, d'attribuer par année une somme pouvant monter jusqu'à 100 000€ pour le BCO SASP et 80 000€ pour le BCO Formation.

M. Frédéric SZYMCZAK tient à préciser au conseil que le 03 février 2023 aura lieu une journée de championnat en partenariat avec la municipalité c'est-à-dire que sur le site internet des places pourront être récupérées pour le match de ce vendredi 03 février mais également pour le vendredi 10 février.

Le but de cette manœuvre est d'accueillir un maximum de personnes afin d'encourager les joueurs. De plus, si l'équipe vient à remporter un match de championnat à leur domicile et le match du Havre, ils seront classés premier dans la deuxième phase de championnat. Autrement dit, ils partiront avec des points d'avance dans la deuxième phase de championnat comprenant dix matchs et, étant premier, accéderont directement en promo.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite avance de subvention.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter :

- un CDD à temps complet du 1er mars 2023 au 29 février 2024 pour le service voirie
- un CDD à temps complet du 1er mars 2023 au 29 février 2024 pour les services techniques
- un CDD à temps complet du 3 février 2023 au 2 février 2024 pour le service de la restauration scolaire

M. le Maire précise que ces contrats sont des CCD de 35h.

M. Matthieu CAUVIN indique qu'ils veulent des embauches, des titularisations, une multiplication de CCD se traduit toujours par un manque de personnel. Il votera pour et n'empêchera pas les salariés de trouver un emploi même pour un CCD.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit recrutement.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à un avancement de grade, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 1er mars 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit tableau.

-5-

PRIME DU PERSONNEL

La prime annuelle des agents municipaux est révisée chaque année en fonction du SMIC.

Il est donc proposé de porter ce montant en 2023 à :

- 1 610€ pour les titulaires (au lieu de 1 510€)
- 1 710€ pour les non titulaires (au lieu de 1 605€)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite prime.

-6-

DENOMINATION D'UNE RUE

M. le Maire donne la parole à Mme Marine HERLEM, conseillère municipale au SDIS.

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du quartier du nouveau Carnoy, NOREVIE vient de déposer un permis de construire pour la construction de 21 logements en accession.

Il est donc proposé au conseil municipal de nommer la nouvelle rue à côté de la rue des Jonquilles : rue des Violettes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite dénomination de la rue.

-7-

CONVENTION AVEC LA SCI ANGERLY

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux.

Dans le cadre du projet de construction de 8 logements rue Charles Flon, une extension du réseau ENEDIS est nécessaire de 166 m en dehors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant prévisionnel estimatif de 18 518,82€ HT.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la SCI ANGELY (M. Gérard LEVEUGLE) pour permettre à la commune d'être remboursée du montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à l'unanimité de signer ladite convention.

-8-

ECHANGE DE PARCELLES AVEC SIA HABITAT

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Le 28 avril dernier, le conseil municipal avait donné son accord pour céder à SIA HABITAT une surface de 20 m² rue Mazagran.

Depuis, SIA HABITAT a sollicité la ville pour d'autres régularisations de foncier.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'échange sans soulte suivant :

- rétrocession à la commune d'espaces verts et d'un poste transformateur : parcelles section A n°2328p (70 m²), 2322p2 (177 m²), 2337p1 (15 m²), 2332 (16 m²) et 2336 (70 m²)

soit une surface totale de 348 m²

- cession à SIA HABITAT d'une partie d'un jardin d'un logement : parcelle section A n°2642p1 pour une surface de 20 m²

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit échange de parcelles.

-9-

RETROCESSION DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Le critère de la longueur de la voirie est l'une des composantes du calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

A la demande de la Préfecture, il est proposé au conseil municipal d'acter le linéaire en mètres linéaires des voiries suivantes rétrocédées dans le domaine public conformément aux délibérations du conseil municipal du 30 septembre 2021 :

- rue Wattrelot : 76 ml
- rue des Platanes : 102 ml
- rue des Platanes et des Tilleuls : 635 ml

Cette modification sera prise en compte pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite rétrocession de voiries.

-10-

QUESTIONS DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE ET CITOYEN

Nous avons reçu deux questions du Rassemblement populaire et citoyen.

Question 1

M. le maire passe la parole à M. Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué à la Transition énergétique.

« Suite à la suppression de lumières dans la ville, de nombreux Orchésiens nous ont fait part de leur mécontentement devant l'obscurité qui règne à certains endroits et devant de nombreuses maisons. Il nous paraît évident que cette situation ne peut que favoriser agressions, vols, accidents et chutes. Une personne nous a notamment signalé les risques pour les piétons sur la RD 938 entre le pont de la chicorée et le rond-point du Mc Do. Une seule lumière pour toute cette portion de la route alors que la circulation est importante. Cet exemple n'est pas le seul. Les risques vont même augmenter avec les fêtes de fin d'année, une période où les personnes se déplacent plus, sortent tard ou sont absentes. Ce retour en arrière ne peut pas durer. Les Orchésiens attendent des solutions. Plusieurs de nos concitoyens nous

ont suggéré l'installation de lampes solaires. Cette idée nous paraît excellente, cela diminuerait la facture énergie et a d'ailleurs été mise en place dans d'autres communes. Avez-vous pensé à cette possibilité ou à une autre solution ? »

M. Marc DUPUIS indique que les prises de décision sont issues de la commission Vertuoz composée de concitoyens. Cette mesure a été jugée adéquate et le meilleur compromis face au défi de la sobriété énergétique. En parallèle, dans beaucoup de communes voisines la décision finale est l'extinction totale des lumières. Concernant l'aspect « sécurité », M. Marc DUPUIS donne une petite statistique nationale venant de la gendarmerie, 80% des cambriolages sont réalisés en journée. Ce lundi à l'occasion des vœux de M. le Maire, ils ont fait le point sur ce sujet, cette prise de décision n'a eu aucun effet néfaste.

Concernant les réclamations des habitants, elles sont toutes étudiées, sur 11 réclamations 6 ont été prises en compte.

Autre précision, entre Intermarché et Mac Donald's, plusieurs lampadaires sont disponibles et allumés.

Enfin sur les aspects énergétiques, solaires, etc., la ville passe actuellement, comme toutes les communes de la CCPC, en éclairage led. Les travaux sont en cours depuis mars 2022 sur l'ensemble des 38 communes. La ville d'Orchies passera d'ici quelques semaines en éclairage led à 100%. Ceci permettra de mesurer l'éclairage en fonction des horaires, de l'intensité lumineuse mais également d'apporter des économies.

Malgré ça, M. Marc DUPUIS reçoit et étudie différentes solutions, que ce soit de l'éclairage solaire ou encore des peintures fluorescentes pour sécuriser les passages piétons. Il tient à rappeler que forcément ces solutions auront des coûts.

Mme Lise FOUCART tient à préciser qu'ils réfléchissent à toutes les solutions possibles pour trouver la meilleure et que cette commission a justement été créée pour agir ensemble.

M. Marc DUPUIS souhaite souligner que les travaux sont pilotés par la communauté de communes, la ville d'Orchies n'a pas la souplesse ni la main sur le calendrier des travaux.

M. Matthieu CAUVIN indique une certaine insécurité pour les personnes âgées au sein de la commune avec cette extinction. Au-delà des factures, certaines dépenses sont nécessaires pour l'intérêt des citoyens.

M. David ACHIN est d'accord sur le principe de la sécurité, mais il est tout de même étonné que sur les 11 réclamations traitées, les demandes d'aujourd'hui non pas été évoquées avant auprès de la commission. Pour rappel, chaque concitoyen est libre d'intégrer la commission, alors pourquoi ne pas directement se présenter auprès des services de la mairie. Les habitants de cette rue ne se sont pas présentés pour faire de réclamation.

M. Guy DERACHE tient à préciser que les zones commerciales d'Orchies sont des zones privées, elles gèrent leur éclairage comme elles l'entendent, ceci n'est du ressort de la mairie. D'autre part, pour l'entretien de l'éclairage public pour chaque demande, la ville prévient directement la communauté de communes en charge de ces entretiens.

Mme Nathalie GABRYELEWICZ indique à M. Matthieu CAUVIN qu'il est un concitoyen d'Orchies et qu'il avait la possibilité de s'inscrire à la commission Vertuoz afin de proposer directement des propositions pour tous les concitoyens.

Question 2

M. le maire passe la parole à Mme Carine GAU, adjointe aux Affaires sociales.

« Début octobre s'est déroulé le repas annuel des aînés, plusieurs personnes âgées nous ont fait part de leur irritation. Organiser un repas des aînés, cela est très bien mais chaque année les personnes qui ne peuvent pas (maladie, handicap, absence) ou qui ne veulent pas assister à ce repas (cela ne doit être une obligation) sont pénalisées. Nous pensons que cela est injuste. Toutes les personnes âgées doivent bénéficier des mêmes avantages. Ne serait-il pas possible de prévoir une compensation pour ces personnes, bon d'achat, livraison domicile de repas amélioré ou autres ? »

Mme Carine GAU se permet de faire un point concernant le banquet des aînés qui s'est déroulé début octobre. Un peu plus de 1 100 invitations ont été envoyées et un peu plus de 300 personnes se sont rendues à cette manifestation, pour laquelle les élus ont répondu présents afin de les servir durant ce moment de convivialité. Effectivement, certains souffrent de maladie et/ou de handicap, certains même sont absents ou même ne souhaitent tout simplement ne pas assister à ce repas. Ceci étant, c'est au libre arbitre de chacun de ne pas vouloir être présent et malheureusement la ville ne peut venir chercher les aînés au sein de leur domicile.

Cependant, elle tient à rappeler les nombreuses actions mises en place au sein de notre commune au profit des aînés. Nous disposons de la partie loisirs, c'est-à-dire que les personnes âgées peuvent accéder au club des aînés le mardi et le mercredi ainsi que le jeudi (plusieurs club réunis). Une cinquantaine de personnes se réunissent, chaque semaine, dans le club municipal pour des séances de jeux, diverses animations (carnaval, karaoké...). De plus, une navette municipale est mise à disposition pour permettre aux aînés ayant des difficultés pour se déplacer de participer à ces moments de convivialité.

Ces personnes peuvent également bénéficier d'un voyage proposé au moins de juin.

Mais encore l'aspect numérique, en effet ce sont des aînés connectés, ils peuvent bénéficier d'ateliers numériques spécialement réservés pour eux.

Autre point, les séances de sport, proposées aux résidents des béguinages.

Nous avons également une attention pour les fêtes en leur offrant des gâteaux, des concerts, le colis de Noël ou à la fête des mères...

Il faut savoir aussi que la mairie dispose d'une convention avec la Maison départementale des personnes handicapées et le département pour bénéficier d'un accompagnement particulier.

Dernier point à préciser, le CCAS tient un répertoire canicule pour les personnes âgées mais également pour les personnes isolées afin d'échanger pour les rassurer et ainsi savoir s'ils vont bien.

Puis un label Ville Amie des Aînés qui prouve les actions menées en faveur de nos aînés.

La séance est levée à 20h50.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	

Nathalie GABRYELEWICZ	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Patrick FREMAUT	
Marine HERLEM	
Matthieu CAUVIN	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Didier BAERT)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Guy DERACHE)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	